



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 47248

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les menaces pesant aujourd'hui sur l'avenir des radios locales associatives en France. En effet, depuis les années 1980, l'État a instauré un fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) bloqué à 29 millions d'euros, pour assurer l'existence des radios de type non commerciales. Cependant, le nombre de bénéficiaires ne cesse de croître, réduisant ainsi mécaniquement l'enveloppe allouée à chaque association. Constant depuis 2010, il semblerait que son montant soit réduit pour l'exercice 2014. De plus, le ministère du budget prévoit un gel budgétaire à hauteur de 6 % des crédits du FSER 2013. Les radios craignent de ne plus pouvoir assurer leur rôle dans l'expression démocratique locale. Cette mesure entraînera des suppressions d'emplois dans le domaine de la radiodiffusion associative, qui représente plus de 2 800 salariés. Il lui demande donc si la levée de ce gel budgétaire peut être envisagée et si les radios associatives seront assurées que les 29 millions d'euros qui approvisionnent le FSER seront maintenus pour 2014.

Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47248

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 décembre 2013](#), page 13563

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1558